



Pôle

PROFIL DE POSTE

INFIRMIER(ERE)	PRP-GRH-504 Version 03
	Date d'application : 01/03/2023

Rédaction : Marie-Laure BONNET Cadre de Santé S. CELLARD Cadre supérieure de santé Cadre de santé	Vérification : Olaya SABRI Cadre supérieure de Santé FFDS	Validation : V. BERICHEL Coordonnateur Général des Soins
---	--	---

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier
Emploi	Infirmier
Métier	Infirmier
% Temps	100

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier(ère) est placé(e) :

- Sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il(Elle) collabore dans le cadre de ses compétences) avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soins.
- Il (Elle) est rattaché(e) à la filière soignante et relève de sa hiérarchie : cadre de santé assistant chef de pôle et directeur des soins du centre hospitalier le VINATIER. Il(Elle) est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité et du médecin chef de service, responsable de pôle

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Amplitude : 12h en repos variables

Horaires : 7h - 19h ou 7h30 – 19h30

Cycle hebdomadaire de 36h

Congés posés dans le respect de la note GTT annuelle

4. AFFECTATION

POLE : Urgences psychiatriques

Structure interne : CR0138

Unité de soins : UPRM

Unité fonctionnelle : 2007



PROFIL DE POSTE

INFIRMIER(ERE)	PRP-GRH-504 Version 03
	Date d'application : 01/03/2023

Pôle

Les professionnels sont affectés administrativement sur l'Unité UPRM, cependant ils sont susceptibles d'être affectés ponctuellement et en fonction des besoins sur les autres unités du Pôle Urgences et de l'institution.

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

L'UPRM est intégrée au Pôle Urgence du CHV qui se compose de :

- **UPRM (Urgence Psychiatrique Rhône Métropole) Ligne Urgence** Unité d'accueil, de consultation et d'orientation du CHV – SJDD – St Cyr. L'UPRM accueille les patients hors secteur ou SDF par tour de répartition entre les 3 centres hospitaliers
- **Unité post Urgences : Ligne Urgence** Unité d'observation, d'évaluation et d'orientation. Unité d'hospitalisation de courte durée. La durée du séjour pouvant aller de 72h à 7 jours maximum suivant la clinique du patient.
- **E.L.L.I.P.'S** : Equipe de liaison et d'intervention auprès des personnes atteintes de troubles psychiques et leurs proches pour l'engagement dans les soins.
- **CPS : Centre de Prévention Suicide** : Prise en charge téléphonique en première intention puis en consultation médico-infirmière des détresses psychologiques avec risques ou passages à l'acte suicidaire (dispositif régional)
- **Vigilan's** : prise en charge téléphonique des patients suicidant.
- **LIVE** : Plateforme téléphonique d'information et d'orientation à destination des professionnels, aidants et patients.
- **3114** : Plateforme téléphonique dédiée aux urgences suicidaires.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier réalise, dans le respect des règles institutionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.



PROFIL DE POSTE

INFIRMIER(ERE)	PRP-GRH-504 Version 03
	Date d'application : 01/03/2023

Pôle

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Participer à l'accueil des patients et de leur entourage en respectant la dignité et l'intimité d'autrui et la confidentialité
- Installer et rassurer les patients et leur entourage
- Evaluer la situation clinique en veillant au respect de la confidentialité des informations transmises
- Communiquer les informations aux différents intervenants et référents
- Collaborer à l'évaluation du degré de l'urgence
- Désamorcer les tensions et réguler les situations d'agressivité et de violence
- Assurer le suivi des prises en charge
- Participer seul ou en binôme avec l'ASD au soutien des patients dans les actes de la vie quotidienne
- Participer aux entretiens médico-infirmiers et réaliser des entretiens infirmiers
- Réaliser avec dextérité les soins somatiques
- Participer aux réunions du service
- Entretenir un partenariat de qualité avec l'ensemble des acteurs de l'institution
- Participer à la solidarité institutionnelle : urgences vitales, violence, soins sécurisés, dispositif d'Appel d'urgence
- Actualiser régulièrement ses connaissances en soins d'urgence

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

Il existe quatre postes infirmiers sur la ligne urgences : IAO (infirmier d'Accueil et d'Orientation) / C (consultation) H (Hospitalisation)/ HC (Hospitalisation-Consultation): SECTEUR UPRM (bâtiment 501)



PROFIL DE POSTE

INFIRMIER(ERE)

PRP-GRH-504
Version 03

Date d'application :
01/03/2023

Pôle

IAO	Infirmier d'Accueil et d'Orientation – 07h30-19h30 - secteur accueil sur 12h.
C	Infirmier de Consultation - 07h30-19h30 - secteur consultation sur 12h.
H1	Infirmier d'hospitalisation - 07h30-19h30 - secteur hospitalisation sur 12h.
H2	Infirmier d'hospitalisation - 07h-19h - secteur hospitalisation sur 12h.
HC	Infirmier d'hospitalisation puis de consultation - 07h-19h - secteur hospitalisation le matin et consultation l'après-midi (ou dès que l'activité de consultation le nécessite. En ce cas il transmet les informations de ses patients à H1 et H2).

Le principe de la sectorisation des postes est le suivant : Chaque IDE travaille dans le secteur qui lui est alloué au regard de ses missions, sauf urgences situationnelles / requête ponctuelle d'un médecin ou d'un infirmier d'un autre secteur.

8.1. IAO (Infirmier d'Accueil et d'Orientation)

L'IAO est le « chef d'orchestre » de l'accueil et des consultations. Il accueille les patients et leurs proches, évalue le degré d'urgences et oriente en fonction des besoins.

• Missions :

- Accueil systématique des patients, sauf incompatibilité clinique. Le temps d'un accueil est bref : entre 5 et 10 mn maximum.
- Sollicitation de l'IDE de consultation pour réaliser les entretiens d'accueil si l'activité le nécessite.
- Réalisation et traçabilité de l'entretien infirmier d'accueil, prise et retranscription des paramètres vitaux, de la cotation de la douleur, de l'anxiété ; mise en place du bracelet d'identification.
- Priorisation des niveaux d'urgences en prenant en compte l'état clinique des patients selon la grille d'évaluation validée dans le pôle.
- Priorisation des modalités d'entretien entre : entretien IDE/entretien médical/entretien médico-infirmier/assistante sociale et sollicitation des acteurs pour la réalisation de ces entretiens.
- Réévaluation des nécessités d'entretien pour les patients en salle d'attente et sollicitation d'un collègue de consultation le cas échéant.
- Rédaction des fiches d'appels téléphoniques pour les patients adressés à l'UPRM.



PROFIL DE POSTE

INFIRMIER(ERE)

PRP-GRH-504
Version 03

Date d'application :
01/03/2023

Pôle

- Garant de la confidentialité des informations et du secret professionnel, de la dignité des patients de son secteur.
- Surveillance de la salle d'attente et informations aux patients et aux familles, notamment concernant le temps d'attente (cf. tableau « temps d'attente »)

L'IAO adapte ses orientations en fonction de l'activité de chacun pour une prise en charge la plus fluide possible.

8.2. C (Consultation infirmière)

• Missions :

- Responsable de la réalisation des entretiens infirmiers et de la participation aux entretiens médico-infirmiers.
- Réalisation des entretiens d'accueil sur sollicitation de l'IAO.
- Réalisation en secteur de consultation des examens biologiques, ECG, PCR.
- Accompagnement des patients en secteur d'hospitalisation de l'UPRM et transmission orale.
- Traçabilité des entretiens et des examens réalisés.
- Responsable de la conformité du dossier pour la mutation des patients depuis son secteur.
- Concernant les mutations du secteur de consultation vers l'unité de post-Urgences ou une autre unité d'hospitalisation : Réalisation de la transmission à l'unité d'aval

8.3. H (Hospitalisation) :

• Mission :

- Organisation des soins, des surveillances et du suivi des patients dont il a la responsabilité en secteur d'hospitalisation.
- Réalisation et traçabilité du tour commun.
- Réévaluation des patients hospitalisés avec proposition à la relève du matin du type d'entretien à réaliser : EMI/ Entretien Médical/ Entretien infirmier.
- Installation des patients provenant du secteur de consultation, de l'accueil ou en entrée directe dans l'espace adaptée à leurs besoins (chambre simple/ EDI/ CA).
- Réalisation d'entretiens infirmiers ou d'EMI pour les patients installés directement depuis l'accueil ou en entrée directe.
- Vérification des traitements prescrits et des cadres de soins.



PROFIL DE POSTE

INFIRMIER(ERE)	PRP-GRH-504 Version 03
	Date d'application : 01/03/2023

Pôle

- Participation en secteur de consultation aux EMI sur demande de l'IAO
- Réalisation du bilan d'entrée (examens biologiques, ECG, PCR) pour les patients admis en secteur d'hospitalisation.
- Responsable de la sécurisation des effets personnels des patients en collaboration avec les ASD
- Accueil des patients en EDI : réalisation de l'EMI et des examens biologiques, ECG (PCR) et paramètres vitaux.
- Organisation de la mutation des patients.
- Responsable de la mise à jour de la relève papier selon les consignes édictées dans le service.

8.4. HC (Hospitalisation/ Consultation)

Ses missions sont les mêmes que celles de l'IDE H le matin et C l'après-midi.

L'IDE HC répartit son temps de travail comme suit :

- **Le matin** : L'IDE HC occupe le poste d'Hospitalisation (H), à l'UPRM
- **L'après-midi** : L'IDE HC passe automatiquement en consultation, sauf sollicitation précoce de l'IAO au regard de l'activité de consultation.

Avant de changer de poste, l'IDE d'HC :

- Réalise les transmissions de ses patients à un des IDE de secteur d'hospitalisation.
- Prépare les dossiers qui peuvent l'être pour les mutations.
- Met à jour les traçabilités écrites des patients sous sa responsabilité.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Aptitude au recueil, à l'analyse et à la synthèse des informations permettant la prise en charge du patient et la continuité de ses soins
- Aptitude à repérer les situations d'urgence et/ou de crise et à y faire face par des actions appropriées
- Prioriser les actions de soins liées à l'urgence, tant somatique que psychiatrique
- Réactivité dans la gestion des situations
- Autonomie et prise d'initiatives



PROFIL DE POSTE

INFIRMIER(ERE)

PRP-GRH-504
Version 03

Date d'application :
01/03/2023

Pôle

- Adaptabilité et rigueur dans l'organisation professionnelle.
- Maitrise de soi.
- Savoir se situer dans le cadre de son expertise métier.
- Capacité d'interpellation de sa ligne hiérarchique lors des situations complexes ou de danger.
- Capacité à travailler en équipes pluridisciplinaires.
- Adaptabilité face aux tableaux cliniques et populations accueillie variables (patients mineurs, âgés).
- Gérer les dispositifs PTI, le sac à dos d'urgences et les commandes inhérentes à la pharmacie et aux dispositifs médicaux.

9.1. Formation souhaitée

Etre titulaire du Diplôme d'état d'infirmier

9.2. Expérience professionnelle

Expérience d'infirmier en psychiatrie requise.

Notion d'urgences psychiatriques.

9.3. Connaissances spécifiques attendues

Connaissance générale du domaine psychiatrique.

Connaissance de la législation spécifique en psychiatrie

Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la santé mentale territoriale

Connaissances théoriques des cliniques de l'enfant, adolescent, adulte et sujet âgé et une expérience clinique dans au moins un de ces champs de la Psychiatrie.